

SwingPLCI

Ne prenez pas de risque
pour votre retraite

delta lloyd
LIFE



Vous êtes indépendant.

C'est un choix de vie, une aventure, un métier avec une certaine notion de risque qui vous est ou qui vous deviendra, par force, familière.

Vous avez pourtant une certitude : comme près de 9 indépendants sur 10, votre pension légale sera inférieure à € 800 par mois.

Fatalité ? Non, car Delta Lloyd Life, a conçu une solution idéale de pension libre complémentaire réservée aux indépendants, aux professions libérales, aux conjoints aidants et aux aidants indépendants : SwingPLCI.

Bien plus qu'une pension complémentaire... c'est une sécurité optimale pour vous et vos proches

SwingPLCI



La liberté et la flexibilité dans un seul et même contrat

- Vous êtes libre de déterminer le montant de votre prime au moment de votre versement, dans les limites fiscales.
 - Vous pouvez même effectuer librement un versement complémentaire pour autant que le total de votre prime annuelle ne dépasse pas la limite légale.
 - Vous définissez la fréquence de vos versements (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle).
- **SwingPLCI** vous permet également de choisir entre 2 options : **Green** ou **Blue**
 - Avec **SwingPLCI Green**, le taux d'intérêt en vigueur au moment du versement est garanti sur les primes nettes versées et ce, jusqu'au terme du contrat. Actuellement, il s'élève à 2,90%¹.
 - **SwingPLCI Blue**, quant à elle, vise à optimiser la participation bénéficiaire variable annuelle. La stratégie d'investissement est axée sur l'obtention d'un rendement global très intéressant, uniquement composé de participations bénéficiaires. De plus, vous bénéficiez d'une garantie totale sur le capital net investi².

Vous investissez en protégeant vos proches

En cas de décès avant le terme du contrat, vos bénéficiaires reçoivent de toute façon la réserve du contrat. Vous avez également le choix entre deux possibilités pour protéger davantage vos proches :

- **Un capital minimum** qui permet à vos bénéficiaires de percevoir la réserve déjà constituée avec au minimum le montant que vous aurez fixé.
- **Un capital supplémentaire.** Dans ce cas-ci, vos bénéficiaires perçoivent, en plus de la réserve déjà constituée, un capital que vous aurez déterminé.

Et s'il vous arrivait quelque chose...

Vous pouvez également prémunir vos proches en cas de décès à la suite d'un accident et leur offrir un capital complémentaire.

De même, via SwingPLCI, vous pouvez bénéficier d'une rente en cas d'invalidité, proportionnelle au degré de celle-ci, pendant toute la durée de l'incapacité de travail, et éventuellement jusqu'au terme de la couverture.

De plus, si vous choisissez l'option "exonération de prime", Delta Lloyd Life assure, pendant toute votre période d'invalidité, le paiement des primes utiles à la constitution de votre capital-pension complémentaire.

Une sécurité optimale grâce à des garanties de solidarité

SwingPLCI permet d'opter pour des garanties de solidarité :

- **une exonération des primes** en cas d'incapacité de travail à la suite d'une maladie ou d'un accident, et
- **une rente forfaitaire** pour le conjoint et/ou les enfants en cas de décès.

Les prestations sont financées par une retenue de solidarité de 10% de vos primes.

Si vous choisissez d'incorporer ces garanties de solidarité dans votre plan de pension, il est question d'une pension libre complémentaire sociale.

Vous bénéficiez alors non seulement de la **garantie de solidarité**, mais vous avez également la possibilité de **déduire des cotisations** supérieures de 15% au plafond fiscal absolu habituel.

Pensez-y...

La couverture décès peut s'avérer très utile pour couvrir les droits de succession.

Des avantages sous toutes les formes

• Vous payez moins d'impôts

Tous les versements que vous effectuez, dans le respect des limites fiscales, sont considérés par l'administration fiscale comme des cotisations sociales et sont donc entièrement déductibles. C'est autant de moins à payer aux impôts.

• Vous versez moins de cotisations sociales

Les primes que vous versez sont fiscalement déductibles, au même titre que les cotisations sociales.

Et comme vos revenus professionnels (moins le montant de vos primes) servent de base pour le calcul de vos cotisations sociales futures, celles-ci pourront aussi diminuer.

• Vous cumulez les avantages fiscaux

Vous avez précédemment souscrit à une épargne-pension ou à une épargne à long terme et vous bénéficiez déjà d'avantages fiscaux à titre individuel ? Pas de souci. Ces avantages fiscaux sont tous parfaitement cumulables. Vous êtes donc gagnant sur tous les plans, bien avant l'heure de la pension.

¹ Taux d'intérêt en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Ce taux garanti est basé sur les taux en vigueur sur les marchés financiers.

Dès lors, ce taux peut fluctuer d'année en année.

² Hors changements d'inventaire et primes de risque.

Bon à savoir

Si vous travaillez dans le secteur médical ou paramédical.

Si vous êtes un professionnel de la santé et si vous bénéficiez du statut social INAMI :

- **la PLCI vous est accessible, même si vous avez le statut de salarié ou de fonctionnaire³;**
- **nous pouvons, en plus des solutions de PLCI, vous proposer une formule de pension complémentaire ou de revenu garanti dans le cadre du statut social INAMI.**

³ En tant que salarié ou fonctionnaire, les garanties de solidarité sont obligatoires.

**Pour plus d'informations
sur SwingPLCI,
consultez notre site
www.deltalloydlife.be
ou contactez
votre conseiller financier**

Avenue Fonsny, 38
1060 Bruxelles

Téléphone : +32 (0)2 238 88 11
Fax : + 32 (0)2 238 88 99
RPM Bruxelles
www.deltalloydlife.be

Delta Lloyd est à vos côtés

Delta Lloyd Life est spécialisé en assurances pension complémentaire, décès, invalidité et frais médicaux, tant pour les indépendants que pour les professions médicales, les PME et les grandes entreprises. Notre large gamme de produits vous propose des solutions à la mesure de vos besoins, alliant flexibilité totale et confort maximal. Visitez notre site Internet www.deltalloydlife.be pour plus d'informations ou consultez votre conseiller financier.

Delta Lloyd life SA, Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 167 pour les branches vie 21, 22, 23 et 27, la branche 26 capitalisation, ainsi que toutes les branches IARD sauf crédit, caution et assistance (A.R. 29.3.79 - 18.1.82 - 17.10.88 - 30.3.93 - M.B. 14.7.79 - 23.1.82 - 4.11.88 - 7.5.93 - 10.8.03) , dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique - TVA BE 0403 280 171- RPM Bruxelles- Delta Lloyd Bank: 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054 - BIC BNAGBEBB

BR-SwingPLCI-F-01/2009

E .R. Nathalie De Heem, Avenue Fonsny 38 – B – 1060 Bruxelles

delta lloyd
LIFE

Pour une belle vie.